

# 2010

## Rapport annuel *des services de l'État dans l'Ain*



# Le mot du préfet



Madame, Monsieur,

Le législateur dans sa grande sagesse a prescrit par un article L3121-26 inscrit au Code général des collectivités territoriales, que « chaque année le représentant de l'Etat dans le département informe le Conseil général par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le département »...

J'ai souhaité, cette année vous présenter sous une forme plus didactique et plus informative l'action des services dans le département de l'Ain et les résultats obtenus. A la lecture de ce document vous constaterez qu'une réforme de fond est engagée depuis 2007 qui se traduit dans le cadre de la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE) par une réorganisation de nos services dans le département.

En voie d'achèvement aujourd'hui, notre nouvelle organisation centrée sur les besoins des élus et de la population, montre que loin d'un désengagement de l'Etat, nous vivons le retour d'un Etat départemental regroupé, cohérent, coordonné sous l'autorité du représentant de l'Etat, le Préfet.

Je souhaite remercier l'ensemble des cadres et des agents qui ont contribué à la réussite de la réforme et au maintien d'une bonne qualité de service durant les transformations profondes opérées depuis 2010. Mes remerciements vont également aux élus et aux agents des collectivités territoriales avec lesquels nous travaillons au quotidien pour améliorer les conditions de vie, les conditions économiques et la solidarité de nos concitoyens.

Je tiens à remercier Régis Guyot mon prédécesseur qui porte une large part des résultats obtenus en 2010.

Je vous prie de croire en mon dévouement pour ce beau département de l'Ain et à mon sincère désir de faire progresser la qualité de nos services.

Bien sincèrement.

Philippe GALLI  
Préfet de l'Ain



# SOMMAIRE

<b>Le mot du préfet</b>	<b>-</b>
<b>1. Renforcer la sécurité des personnes et des biens</b>	<b>2</b>
• La sécurité publique	2
• La sécurité civile	5
• La sécurité routière	6
• La sécurité du consommateur	7
<b>2. Assurer un développement équilibré et durable des territoires</b>	<b>8</b>
• L'action économique dans le cadre de la sortie de crise	8
• Le développement cohérent et durable des territoires	10
• La prise en compte de la ruralité et de l'agriculture	12
<b>3. Préserver la cohésion sociale</b>	<b>16</b>
• L'emploi et le logement au cœur de la cohésion sociale	16
• Les actions spécifiques à destination des publics et quartiers défavorisés	17
• Le logement social	17
• L'éducation dans l'Ain	19
<b>Annexe 1 : le bilan de la RéATE</b>	<b>22</b>
<b>Annexe 2 : titres et autorisations délivrés</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 3 : les dépenses de l'Etat dans le département</b>	<b>25</b>

# 1

## Renforcer la sécurité des personnes et des biens

### La sécurité publique

La sécurité de nos concitoyens repose sur la mise en œuvre combinée de trois fondamentaux : prévention, répression, sanction. Dans l'Ain, grâce à l'excellente entente entre les différents partenaires (justice, collectivités locales, associations) notamment au travers d'instances comme l'état major de sécurité ou les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, ces trois axes d'actions ont été poursuivis tout au long de l'année de manière complémentaire.

Le bilan établi en matière de sécurité publique conforte l'orientation donnée à la lutte contre la délinquance en 2010 et justifie que l'effort soit poursuivi.

#### Bilan

Le département de l'Ain, par sa richesse et sa situation géographique, favorise la délinquance d'appropriation (vols, cambriolages).

Ces deux caractéristiques expliquent la persistance des cambriolages en particulier dans les locaux commerciaux.

De la même manière, le département n'est pas épargné par les différents trafics, notamment de stupéfiants. Un tiers des infractions révélées par l'activité des services est ainsi lié à des affaires de stupéfiants.



Agents en mission de maintien de l'ordre public

“ 58<sup>ème</sup> département sur 96 pour l'insécurité

”

#### Les données essentielles de la délinquance

Indicateurs permanents - nombre de faits	2009	2010	Différence	%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	2 099	2 164	65	3,1
Atteintes aux biens	13 860	13 062	-798	-5,76
Escroqueries et infractions économiques et financières	2 995	3 225	230	7,68
<b>Total des faits constatés</b>	<b>18 954</b>	<b>18 451</b>	<b>-503</b>	<b>-2,65</b>

#### La délinquance générale par zone géographique

Indicateurs ciblés – nombre de faits	2009	2010	Différence	%
Zone police nationale	4 417	3 924	-493	-11,16
Zone gendarmerie nationale	14 537	14 527	-10	-0,07
<b>Total des faits constatés</b>	<b>18 954</b>	<b>18 451</b>	<b>-503</b>	<b>-2,65</b>



Véhicule d'intervention

## Activité des services de police et de gendarmerie

### La prévention

S'agissant des cambriolages, la sensibilisation de tous les citoyens à davantage de vigilance est importante. C'est pourquoi une importante campagne de prévention a été menée durant l'année.

Trois autres domaines ont fait l'objet d'une attention particulière en matière de prévention de la délinquance :

- ✓ la lutte contre les violences faites aux femmes, (cf. infra)
- ✓ la lutte contre la récidive,
- ✓ le soutien aux dispositifs territoriaux de prévention de la délinquance mis en place par les élus, Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) / Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), notamment grâce au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La législation sur les armes à feu ou sur les chiens dangereux permet à l'Etat d'exercer une vigilance accrue sur la circulation des armes ou de prévenir les accidents liés à la possession

“ **4 diagnostics de sécurité pour la mise en place de CISPD financés pour moitié par l'Etat en 2010, à raison de 40 000 € : Bourg-en-Bresse, Oyonnax, Montluel et Miribel** ”

“ **7 retraits de détention d'armes prononcés, 44 agréments de formateur de maître de chiens dangereux** ”



Le rotweiller : chien classé dangereux



Plaquette diffusée à 70 000 ex.

d'animaux pouvant être de véritables armes par destination.

### La répression

En matière de répression des cambriolages, une cellule spécialisée a été mise en place. Les contrôles systématiques des axes principaux

“ **120 personnes interpellées dans le cadre d'enquêtes liées à des cambriolages** ”

de communication ont donné lieu à 52 opérations. De même, la constitution de groupes d'enquêtes spécialisés contre les bandes organisées a permis l'arrestation d'une trentaine d'individus. Pour ces actions, la gendarmerie départementale a reçu le renfort pendant sept semaines de deux pelotons de gendarmerie mobile.

“ **250 000 € : c'est la valeur de stupéfiants saisis par les douanes en 2010** ”



” Camion scanner mobile des douanes

### **Les résultats obtenus**

La révélation d'infractions est un indicateur de l'efficacité des services. Le nombre d'infractions révélées par l'action des services a progressé de 4% en 2010.

“ **2 755 infractions  
révélées par l'action  
des services** ”

“ **Baisse de la  
délinquance  
de 2,6%** ”

Le taux d'élucidation et le nombre de personnes placées en garde à vue témoignent également de l'efficacité des services. Ainsi le taux d'élucidation a encore progressé de près d'un point. Il est désormais de 39,3%.

Enfin, les personnes mises en cause, donc interpellées, ont augmenté de 2,5%, représentant plus de 8 000 individus.

” **Les orientations pour 2011**  
Les priorités d'action 2011 sont orientées sur les trafics de stupéfiants, les vols à main armée contre les artisans et commerçants ainsi que la prévention des cambriolages.

## **Focus sur la lutte contre les violences faites aux femmes**



*Une des œuvres de l'exposition*

**Le sujet reste une priorité d'actions dans un cadre partenarial avec la justice, les services de police et de gendarmerie, l'association d'aide aux victimes et médiation pénale dans l'Ain (AVEMA), la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général.**

**Ce partenariat a notamment permis d'organiser**

**avec le concours des maires de Bourg-en-Bresse, Belley, Nantua et Oyonnax, la présentation de l'exposition « Blessures de femmes », dans chacune de ces villes. Le but recherché était de favoriser une large prise de conscience grâce aux nombreux témoignages diffusés par cette exposition.**

# La sécurité civile

## L'information sur les risques

Les services de l'Etat compétents en matière de prévention des risques, service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), direction départementale des territoires (DDT) et direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont déployé une activité importante en matière d'information des acteurs de prévention. Les maires du département ont ainsi été conviés à des réunions de présentation des

“ **170 maires ont participé à des réunions sur les risques** ”

risques auxquels sont confrontées leurs populations. Ils ont également été informés du rôle attribué aux différents acteurs de la sécurité civile.

Un guide des grands rassemblements à l'usage des maires et des organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou artistiques a été réalisé par les services de l'Etat. Se voulant très opérationnel, ce guide a été adressé à l'ensemble des maires du département et mis en ligne sur le portail internet des services de l'Etat : <http://www.ain.gouv.fr>



En septembre, le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), qui recense, commune par commune l'ensemble des risques présents dans l'Ain, a été mis à jour et mis en ligne sur le portail internet des services de l'Etat : <http://www.ain.gouv.fr>

Pour l'année à venir, la collaboration instaurée avec les maires devra se poursuivre pour que chaque commune de l'Ain dispose en fin d'année d'un plan communal de sauvegarde (PCS).

## La protection des populations et la gestion de crise

En matière de protection des populations, l'année 2010 a été marquée par la fin de la pandémie grippale qui a mobilisé de nombreux acteurs, fonctionnaires de l'Etat et des collectivités, retraités, personnels médicaux et associations de secourisme.

L'année écoulée a surtout été celle de la neige puisque 3 épisodes importants, en janvier, début décembre et pour les fêtes de Noël, ont nécessité des mesures particulières de traitement des chaussées, notamment par les services du Conseil général, et de restriction de la circulation des transports scolaires et des poids lourds. Ces événements ont été l'occasion de travailler, au niveau zonal, sur la réforme du plan neige vallée du Rhône (PNVR) et sur l'instauration du plan intempéries Rhône Alpes Auvergne (PIRAA).

Enfin, en matière d'exercices de sécurité civile, l'année 2010 a été l'occasion de tester, entre autres, le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Vouglans, les 17 et 18 novembre.

## La planification

Cette année encore, l'activité a été soutenue en matière de planification puisque sept plans ont été réalisés



Salle cellule de crise à la préfecture

ou révisés (plan de continuité des services de l'Etat, plan canicule, plan d'intervention en milieu souterrain, plan de prévention des risques radiologiques, plan intempéries Rhône Alpes Auvergne, plan particulier de

protection du site d'Etrez, plan de prévention des risques technologiques d'UKOBA).



Onde de submersion de Vouglans

Ce dernier plan, signé dans le courant du mois de janvier 2011, est le premier plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'Ain sur les cinq dont il se dotera. Il devrait être suivi, en 2011, par celui d'Arkéma à Balan.

“ **Plan de prévention des risques inondations (PPRI) et mouvements de terrain : 104 communes couvertes 54 en cours d'élaboration** ”

**Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) : 5 à établir dans l'Ain**

”

# La sécurité routière

La politique locale de sécurité routière se développe autour de trois axes ciblés :

- ✓ les contrôles éventuellement assortis de sanctions. Ces contrôles s'opèrent notamment à partir de radars automatiques fixes dont le 24<sup>ème</sup> exemplaire a été installé en 2010.
- ✓ la prévention et l'éducation tout au long de la vie ; 4 nouveaux spots radio sur des scénarii réels d'accidents et leurs conséquences pénales ont été diffusés sur les radios du département.
- ✓ et enfin l'aménagement des voiries routières.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) fait l'objet dans l'Ain d'un véritable partenariat, unique en France, entre les services de l'État et ceux du Conseil général

dans le cadre du Pôle départemental de sécurité routière. Il vise à élargir la mobilisation pour démultiplier la prévention dans toutes les strates de la société et pour tous les âges.

Malgré ce partenariat exemplaire et les nombreuses actions menées, le bilan 2010 de la sécurité routière reste, comme en 2009, contrasté : 11 accidents et 2,7% blessés en moins, mais la gravité et le nombre de tués ont augmenté (+ 3 pour un total de 54). L'alcool et la vitesse demeurent les causes



Contrôle de sécurité routière

premières des accidents mortels, en particulier chez les jeunes.

## Accidentologie Ain/France

	Ain		Évolution	France	Comparaison Ain/France
	2009	2010			
Population 2008	591 151			63 202 100	0.94%
Accidents corporels	501	447	-10.8%	63 986	0.70%
Tués	51	54	<b>5.9%</b>	3 994	1.35%
Blessés	678	660	-2.7%	79 056	0.83%
Gravité	0.102	0.121	18.7%	0.062	94%
Tués/millions d'habitants	86	91	5.9%	63	45%
Tués/milliards de km parcourus	8.4	9.3	10.8%	8.2	13%



Motards de l'escadron départemental de la sécurité routière en mission de surveillance

Agents du SDIS en intervention



# La sécurité du consommateur

*En regroupant sous l'autorité d'un directeur départemental de la protection des populations les différents services qui intervenaient à la fois en matière d'hygiène, de consommation et de concurrence, la sécurité des consommateurs s'en est trouvée renforcée. Plus grande coordination des contrôles, approche transversale des problématiques ou encore synergie et complémentarité permettent aux services de l'Etat de balayer un large spectre de notre sécurité dans nos actes de la vie courante.*



Contrôle sur les lieux de vente



Contrôle de température de conservation dans les cuisines d'un hôpital

L'action des services de l'Etat a ainsi porté sur :

✓ le contrôle de l'alimentation et ce dès l'abattage des animaux pour ce qui concerne la viande. Les 149 contrôles effectués par les vétérinaires de l'Etat dans les abattoirs ont permis de retirer 150 tonnes de viande. Ces contrôles se poursuivent logiquement lors de la commercialisation avec plus d'un millier d'inspections dans les établissements de grande distribution ou métiers de bouche.

“

**1 000 inspections menées dans les établissements de grande distribution ou métiers de bouche**

”

✓ la protection économique consiste en la surveillance de certains professionnels dont l'activité est sensible comme les agents immobiliers. En 2010, un taux de 67% d'anomalie a été relevé donnant lieu la plupart du temps à des mises en conformité après mise en demeure.

✓ le domaine de la santé animale est aussi une mission traditionnelle des services vétérinaires qui ont la charge de la prévention, détection et traitement des épizooties. En 2010, la recrudescence de la tuberculose

bovine et de la fièvre catarrhale ovine a été maîtrisée (seulement 2 foyers de tuberculose et aucun cas de fièvre catarrhale) grâce à l'intervention des services soit sous forme de vaccination soit sous forme d'abattage.

“

**177 000 animaux vaccinés (155 000 bovins et 22 000 ovins) contre les maladies infectieuses. 700 bovins abattus**

”



Contrôle sanitaire en abattoir

# 2

## Assurer un développement équilibré et durable des territoires



Le CERN dans le Pays de Gex

AFPMA à Péronnas

Ciat à Culoz

Renault Trucks à Bourg-en-Bresse

### L'action économique dans le cadre de la sortie de crise



*L'année 2010 a constitué une année de transition au cours de laquelle s'est amorcée une modeste mais réelle reprise de l'activité économique. L'action des services de l'Etat est venue soutenir cette reprise en agissant sur 2 leviers : la revitalisation des territoires et le soutien aux entreprises.*

#### La revitalisation des territoires

Les outils mobilisés par l'Etat ont été :

- ✓ les **fonds européens** avec près de 16 M€ injectés :
  - FEDER : 9,91 M€,
  - FEADER, volet régional : 5,751 M€,
  - FSE : 0,24 M€.

- ✓ le **FNADT** et le **FISAC** (0,83 M€)/ **FDACR** (0,55 M€) sont venus soutenir les activités et services de proximité en finançant des maisons de santé pluridisciplinaires, des commerces ou des réaménagements de centre de village.

- ✓ les crédits de la **DRAC** avec 3,84 M€ (fonctionnement, investissement).

- ✓ les **conventions de revitalisation** : 4 conventions pluriannuelles de revitalisation sont en cours d'exécution dans le département de l'Ain. Elles ont pour objectif de recréer au total 410 emplois et d'injecter 1 630 691€ à partir d'une contribution financée par les entreprises mais déterminée par l'Etat.

- ✓ le **plan de relance** : sans être exhaustif et sur la seule période du 14 décembre 2009 au 16 septembre 2010, l'Etat a accordé 8,5 M€ de subventions générant 50 M€ d'investissements. S'y ajoutent 1 646 961€ pour les opérateurs comme EDF ou La Poste (respectivement 232 241€ et 1 414 720€).

*FEDER : Fonds Européen de Développement Régional*

*FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural*

*FSE : Fonds Social Européen*

*FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire*

*FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce*

*FDACR : Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural*

*DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles*

*FUI : Fonds unique d'intervention*

Saint-Gobain à Lagnieu



Châtillon-sur-Chalaronne

17M€ mobilisés pour les territoires au titre des fonds structurels (FNADT, FEDER, FSE ...)

21,5M€ de crédits injectés dans l'économie départementale au titre du plan de relance dont 3,5 M€ de primes à la casse ayant permis 3 700 immatriculations nouvelles.

6M€ de crédits versés au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) et de la Dotation Globale d'Équipement aux collectivités locales pour les aider dans leurs projets structurants.

3 240 778€ ont été engagés en faveur du logement social et 4 801 712€ pour l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

### Le soutien aux entreprises

Ce soutien prend plusieurs formes :

✓ **financière**, à travers les financements précités mais aussi en aidant les entreprises à passer un cap difficile par des prêts, des exonérations ou des étalements de charges.

✓ **technique** en accompagnant les entreprises dans leur projet et en facilitant leurs

démarches réglementaires par la coordination des différents acteurs.

Ainsi l'entreprise Duqueine (production de pièces pour l'A350) a réussi son implantation, dans des délais contraints, à Civrieux.



Pôle industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA)

### Les actions de soutien aux entreprises

	CODEFI	CCSF	Médiation du crédit	OSEO
Nombre de dossiers	6	105	33	191/124
Montant financier en euros	100 k€ de prêts	10M€ sous forme d'exonération ou d'étalement	2 M€ d'emprunts débloqués	25 M€ de prêt 26,5M€ de garantie

## Focus sur la compétitivité



Pôle européen de plasturgie à Oyonnax

Cinq projets de recherche et de développement collaboratif, présentés par le pôle de compétitivité Plastipolis ont été retenus lors des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> appels à projet du fonds unique interministériel. Ces projets préfigurent

l'industrie de demain. En outre, l'Etat a accompagné de manière personnalisée des établissements de taille intermédiaire et des PME de croissance. Une trentaine d'entreprises de l'Ain a été concernée par cette politique qui vise à faciliter le regroupement d'entreprises sur des projets d'innovation, de recherche et développement.

Plus de 2,5M€ investis dans des projets soutenant directement l'innovation.

	R et D	Pôle de compétitivité	Cluster
Montant financier en euros	2,2 M€ (FUI) *	170 k€	200 k€ (FNADT) *

\* cf glossaire P 8

# Le développement cohérent et durable des territoires

Le département de l'Ain est constitué de milieux naturels et agricoles diversifiés qui présentent des caractéristiques écologiques de qualité.

Les priorités d'actions sont définies notamment depuis 2008 par le Grenelle de l'environnement. C'est dans ce cadre qu'ont été réalisées différentes actions.

## Gestion et protection de la nature

Les corridors biologiques correspondant à la trame verte ont été pris en compte dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Bourg-en-Bresse - Revermont et dans celui du Pays de Gex.

La trame bleue fait également l'objet d'action par le biais du recensement des obstacles à la libre circulation des poissons (barrages, seuils ...) sur tous les cours d'eau du département. Cet inventaire a permis de lister 10 ouvrages dont la restauration de la transparence écologique doit être engagée pour 2012 et 34 pour 2015. Un travail important a été mené pour établir le nouveau classement des cours d'eau :

- ✓ les cours d'eau en bon état écologique sur lesquels aucune autorisation nouvelle ne sera donnée pour des ouvrages constituant un obstacle à la continuité (liste 1) ;
- ✓ les cours d'eaux sur lesquels, à l'échéance de 5 ans après l'arrêté de classement, un plan d'action visant à rétablir la continuité écologique devra être élaboré (liste 2).

Bien qu'aucune attaque de loup n'ait été constatée dans le département, le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre les grands prédateurs a été mis en œuvre dans le département.

En 2010, une contractualisation des



Sangliers en sous-bois

### Gestion de l'eau :

- 71 cours d'eau en liste 1
- 34 cours d'eau en liste 2

### Police de l'eau :

- 9 DIG (déclaration d'intérêt général)
- 14 autorisations
- 125 déclarations
- 695 contrôles

mesures de protection a été formalisée pour 3 élevages.

La gestion de la population de sangliers et de chevreuils dans le département de l'Ain a fait l'objet d'un plan d'action pour limiter les dégâts très importants occasionnés aux exploitations agricoles. L'instauration de consignes auprès des acteurs de la chasse ainsi que la mise en œuvre de battues administratives ont permis de prélever un nombre significatif de sangliers.

- 37 places de dépôt et de retournement permettant le stockage bord de route des grumes ou billons et le retournement des camions forestiers (grumiers),
- 19 km de routes forestières pour l'accès des grumiers au cœur des massifs forestiers,
- 3,5 km de pistes à débusqueurs (tracteurs forestiers),
- 8 projets de desserte en forêt communale,
- 6 projets de desserte en forêt privée.



Passe à poissons à St-Rambert-en-Bugey

La présence du cormoran dans le département impose une gestion appropriée notamment par rapport aux étangs de la Dombes.

- 3 919 cormorans prélevés pour un quota total autorisé de 4 570 pour les eaux libres et les piscicultures extensives.

- 6 900 sangliers prélevés avec un objectif de 4 625 soit une augmentation de 36% par rapport à 2009.

- 2 290 chevreuils prélevés pour un nombre attribué de 3097 soit une augmentation de 1,8% par rapport à 2009.



Étangs de la Dombes

## Gestion et préservation de l'eau

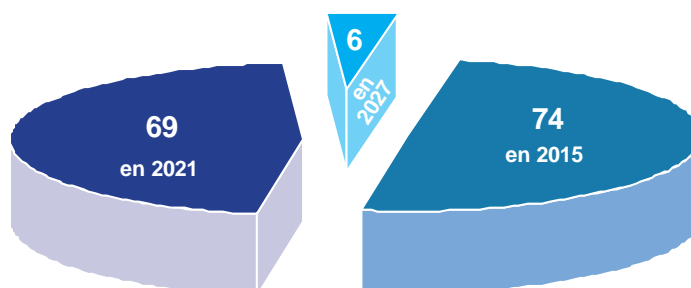
Le chantier important de l'année 2010 a été la **déclinaison départementale du programme de mesures** inscrite au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône- Méditerranée.



Station d'épuration de Nurieux-Volognat

11 réunions de concertation par bassin pour 150 mesures

Nombre de masses d'eau dans l'Ain en fonction de l'échéance pour l'atteinte du bon état



## Energies renouvelables

Dans le cadre du plan régional Eco-Rénover-Bâtir, une action de sensibilisation des artisans aux techniques de l'éco-construction s'est tenue le 9 novembre 2010.

Le développement des énergies renouvelables (EnR) est soutenu avec la promotion de l'Éolien et de la Méthanisation : les crédits de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et du ministère de l'Agriculture ont permis le projet d'installation de méthanisation agricole de la société METHANEA sur la commune de Lescheroux (production de 1520 MWh/an d'électricité et de 2 095 MWh/an de chaleur).



Conférence éco-construction du 9 novembre 2010

# La prise en compte de la ruralité et de l'agriculture

## La mise en œuvre du bilan de santé de la Politique Agricole Commune

L'année 2010 a vu la mise en place de la réforme de la politique agricole commune (PAC) que constitue le «**bilan de santé de la PAC**». A ce titre, **une nouvelle aide a été créée afin de maintenir les productions fragiles** et notamment l'élevage d'ovins et de caprins.

248 demandeurs de l'Ain ont reçu la nouvelle aide à la production de lait en montagne.

Enfin près d'un tiers de ces demandeurs a sollicité l'aide à l'assurance récolte prévue par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 financée par la PAC dans le cadre du bilan de santé.

## L'appui à l'agriculture en crise

La crise a particulièrement touché les agriculteurs de l'Ain qui ont subi une

baisse de revenu de 27 % en 2008 puis de 37 % en 2009. La filière laitière a été plus particulièrement éprouvée.

Le plan spécifique d'aide à l'agriculture mis en place à l'automne 2009 a conduit les services de l'État à décliner localement les dispositifs non bancaires qui le composaient, et tout au long de

l'année un comité départemental de gestion s'est réuni sous la présidence du préfet pour piloter et orienter les différents axes du plan.

Les enveloppes financières ont été gérées par les services de l'État.

● **2,8 millions d'euros ont permis la prise en charge des intérêts 2010 des prêts professionnels de 920 agriculteurs.**

● **1,4 millions d'euros ont été répartis entre 270 agriculteurs en situation particulièrement difficile et ont permis la prise en charge d'intérêts d'emprunts ainsi que de cotisations sociales.**

## Focus sur les aides PAC versées en 2010

- **1<sup>er</sup> pilier : 68 003 082€**
- **2<sup>ème</sup> pilier :**
  - ✓ **Aides liées à la surface : 11 363 224€**
  - ✓ **Aides à l'installation : 49**
    - **Dotations à l'installation : 849 775€**
    - **Prêts bonifiés à l'installation : 215 dossiers, 522 080€ de subvention équivalente**
    - **Animation, communication sur l'installation : 111 674€**

**PVE : 20 dossiers pour un montant d'aide de 95 593 €**

**PMBE : 40 dossiers pour un montant d'aide de 1 176 944 €**

**PPE : 26 dossiers pour un montant d'aide de 519 163€**



PVE : plan végétal pour l'environnement  
PMBE : plan de modernisation des bâtiments d'élevage  
PPE : plan de performance énergétique



Ecran de saisie Telepac

De plus, l'ensemble des agriculteurs a obtenu le remboursement partiel de la taxe intérieure sur les carburants utilisés en 2009.

L'acompte des aides du premier pilier de la PAC, **soit plus de 26 millions d'euros** a pu être payé mi-octobre à 3 210 bénéficiaires, **avec six semaines d'avance** sur la date habituelle ainsi que l'autorisait la Commission européenne.

● **133 agriculteurs bénéficiaires de l'aide couplée à l'élevage des petits ruminants pour un montant de 370 443€.**

**Exemple d'un bâtiment d'élevage bressan financé en 2010, prenant en compte les exigences environnementales et le bien-être animal**



Elevage ovin en montagne (Revermont)



Champ de maïs (Plaine de l'Ain)



Vignes (Bugey)

## Focus sur la coopération transfrontalière

*Par sa situation géographique et son histoire, l'Ain, en particulier le Pays de Gex et le bassin de Bellegarde, est fortement impliqué dans la coopération avec les cantons suisses de Genève et de Vaud ce qui représente un volet important de l'activité de l'Etat dans le département.*

- *Le Préfet de l'Ain, est membre du Bureau du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) ; il copréside la commission « Sécurité et réglementation générale » et ses groupes de travail. Cette coopération touche un large éventail de domaines : lutte contre la fraude aux prestations, coopération dans le renseignement, montage d'opérations conjointes entre services de sécurité, mise en œuvre de l'Accord de Paris sur la libre circulation des personnes ...*

- *Les services de l'Etat sont étroitement associés au Projet d'agglomération autour de Genève et aux 3 Projets d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) qui concernent le département : PACA Meyrin – St. Genis, PACA Genève – Ferney et PACA de Bellegarde.*

- *Ils participent activement aux travaux de la Commission pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) et de la Commission mixte franco-suisse de l'aéroport de Genève.*



Passage du TGV sur le viaduc de Cize-Bolozon

- *Ils représentent dans les instances locales la France, pays hôte de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), notamment dans ses relations domaniales avec les communes et les agriculteurs du Pays de Gex.*

- *Le Préfet de l'Ain et les services de l'Etat assurent, pour la partie française, le fonctionnement et le suivi du Centre de co-*

*opération policière et douanière (CCPD) installé sur la frontière franco-suisse à Genève.*

*L'année 2010 a vu l'achèvement de la ligne TGV, dite des Carpates, à travers la cluse de Nantua, qui permet de relier Paris à Genève en 3 heures et assure une nouvelle desserte rapide du Nord de la Haute-Savoie.*



Coopération transfrontalière des forces de l'ordre française et suisse



## Focus sur l'urbanisme

Outre l'instruction des autorisations d'urbanisme (14 271 actes d'urbanisme dont 5 823 permis de construire, soit une hausse de 13,3 % après trois années consécutives de baisse), les services de l'Etat ont procédé à la dispense de conseil gratuit en urbanisme et en aménagement : en 2010, 96 dossiers ont ainsi été traités lors de 40 journées de présence ou de porter à connaissance permettant à toute collectivité qui s'engage dans l'élaboration ou la révision de son document d'urbanisme de connaître les 6 objectifs du développement durable, les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière et leur déclinaison sur le territoire concerné.

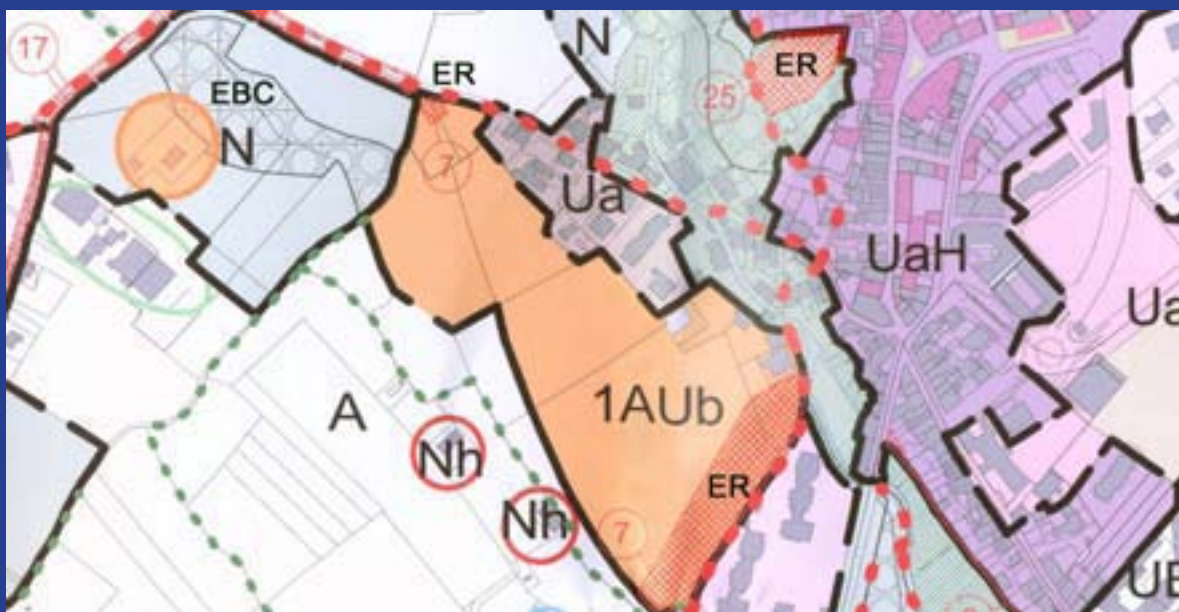
- 361 000€ de crédits consacrés aux 44 procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et 11 Cartes Communales (CC) ainsi qu'au financement d'étude pour les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) afin d'intégrer les principes préconisés par le Grenelle de l'environnement.
- 200 documents d'urbanisme ont fait l'objet d'une mise en compatibilité avec l'un des 5 ScoT.
- 47 "porters à connaissance" établis (essentiellement à l'occasion de révision de PLU et de l'élaboration de cartes communales).

L'État apporte également un appui financier aux collectivités engagées dans l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme. Cette compensation financière intervient par le biais de la Dotation Générale de Dé-

centralisation (DGD) Urbanisme et après avis de la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme.

Le travail de numérisation des PLU s'est poursuivi en 2010.

7 communes ont ainsi été subventionnées par le biais de la DGD, ce qui porte à 230 le nombre total de collectivités ayant engagé la numérisation de leur document d'urbanisme.



Extrait d'un PLU de l'Ain

# 3

## Préserver la cohésion sociale

La création, dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat (réATE), d'une direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) rassemblant l'ensemble des services traitant de cette question et auparavant dispersés (en préfecture, à la DDASS, à la DDE), a permis de donner une dynamique nouvelle à cette politique qui dépasse le

cadre de la politique de la ville. Certes, le département de l'Ain ne connaît ni les affres des grands ensembles urbains ni les phénomènes de délitement social ou de communautarisme des grandes villes.

Par ailleurs, le taux de chômage inférieur de deux points à la moyenne nationale permet sans doute de conserver un certain

équilibre social.

Cependant comme tous les équilibres, il est par définition précaire. La montée du chômage de longue durée notamment chez les jeunes rend nécessaire une action de prévention volontariste en faveur des publics et quartiers défavorisés.

### L'emploi et le logement au cœur de la cohésion sociale

#### Accompagnement des demandeurs d'emplois

Cet accompagnement s'est traduit par la mobilisation des mesures permettant de rapprocher les intérêts des entreprises et des demandeurs d'emplois en permettant en particulier à ces derniers de faire valoir une expérience professionnelle valorisante ou qualifiante. L'Etat s'est appuyé sur les mesures ci-dessous.

#### Accompagnement socio-professionnel dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Il était essentiel que des mesures d'aide à l'emploi et à l'accompagnement socioprofessionnel permettent au public le plus fragile (jeunes, seniors,

femmes ou chômeurs de longue durée) de ne pas rester dans une situation d'inactivité longue compromettant gravement leurs perspectives d'accès à l'emploi.

A cette fin, les différents dispositifs et mesures ont été mobilisés :

● 36 SIAE ont été subventionnés en 2010 (contre 35 en 2009).

● 1 225 824€ de subventions mobilisées en 2009 (crédits de l'Etat et du Fonds social européen (FSE)).

#### Accorder un accompagnement socio-professionnel aux jeunes de 16 à 26 ans au moyen du Contrat d'Insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Le CIVIS est un dispositif d'accompagnement à l'emploi et à la formation pouvant être proposé à tous les jeunes de 16 à 25 ans connaissant des difficultés d'accès à l'emploi et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle.

#### Les contrats aidés dans l'Ain en 2010

	Contrats initiative emploi	Contrats d'accompagnement dans l'emploi	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Nombre	778 dont 137 jeunes	2 403 dont 328 jeunes	2 862	947
% de l'objectif fixé pour 2010	109%	99%	100%	100%

## Les résultats des actions en faveur de l'emploi en 2010

	Accès à un emploi	Accès à une formation	Nouvelle entrée en CIVIS
Nombre ou % de jeunes	2 700	294	1 249
Taux de réalisation de l'objectif fixé pour 2010	116%	140%	102%

## Les actions spécifiques à destination des publics et quartiers défavorisés

Les 7 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) du département s'appuient à la fois sur :

- des actions territoriales en concentrant des crédits de la politique de la ville sur les zones les plus sensibles ;
- des actions thématiques comme l'éducation et le savoir vivre ensemble.

A titre d'exemple :

✓ le schéma départemental d'actions éducatives 2011-2014 (SDAE) a été finalisé tout au long de l'année 2010 et signé en janvier 2011. Il doit servir de référence et de cadre unique pour l'Etat et ses partenaires (Conseil général - IA - CAF - MSA ...) qui souhaitent articuler les différents dispositifs afin d'aboutir à une meilleure lisibilité, une mutualisation des moyens et une plus grande efficacité pour les familles.

✓ le soutien direct aux familles dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

En 2010, 16 associations ont bénéficié d'une subvention d'Etat, pour 46 actions financées soit 35 475€ d'aide de l'Etat sur un total de 113 096€ de subvention Etat-CAF.



Réunion du service public pour l'emploi départemental (SPED) en préfecture



Signature du schéma départemental d'actions éducatives (SDAE) dans les salons de la préfecture

## Le logement social

Le logement est également un levier important de la cohésion sociale.

### Le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion 2010-2015 (PDAHI)

L'année 2010 a été celle de la réalisation du plan de **refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement**, initié par le secrétaire d'Etat au logement.

Cette action s'est traduite, dans le département de l'Ain, **par l'élaboration et l'adoption le 17 mai 2010 du PDAHI**.

Ce plan départemental s'articule autour de trois axes :

- privilégier le logement par rapport à l'hébergement ;
- organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies ;
- améliorer l'orientation et assurer la

continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement.

Le PDAHI, qui a fait l'objet d'une large concertation durant le premier semestre 2010 a défini, dans 30 fiches-actions, des réformes importantes comme :

- ✓ le développement du parc de logement intermédiaire notamment avec la création de maisons-relais ;
- ✓ la prévention des expulsions locatives par l'installation en fin 2010

de la **Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)** destinée à favoriser la concertation des différents acteurs concernés par la situation des personnes menacées d'expulsion.

### La mise en place d'un service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)

Ce SIAO compétent sur l'ensemble du département est destiné à assurer le fonctionnement de la veille sociale par le biais des services d'accueil et d'orientation (SAO) installés sur chaque territoire, le numéro de téléphone unique, l'organisation d'une maraude, la gestion de places d'hébergement d'urgence, la gestion du plan froid ...

### La relance de la production de logements sociaux locatifs (PLAI)

Dans le cadre du plan de relance, la production de logements sociaux locatifs (PLAI) a été accentuée en priorisant les zones les plus tendues (Gex, La Côtière, Val de Saône). Cet effort a permis la création de 1 375 logements soit +18% par rapport à 2009, dépassant ainsi l'objectif fixé à + 14%.

Le partenariat avec le Conseil général a été important et décisif pour créer un effet de levier. Les deux partenaires ont signé un plan départemental pour coordonner leur action.

Résidence Arlod à Bellegarde-sur-Valserine - 30 logements collectifs  
Opération certifiée Qualitel et Habitat et Environnement (réalisation Dynacité)



Résidence "Les Magnolias" à Confrançon  
Programme de 14 logements locatifs (réalisation Semcoda)



- 5M€ investis par l'Etat sous forme d'aides directes en faveur du logement locatif social
- Création de 1 375 logements.



Le Balcon des Mantillères à Bey  
(réalisation Logidia)



Photo : Thierry Moiroux

Logement social BBC à Dompierre-sur-Veyle (réalisation Bourg Habitat)

# L'éducation dans l'Ain

## La population

La croissance démographique régulière du département se traduit par une augmentation du nombre d'élèves scolarisés de 2% en cinq ans entre 2005 et 2010.

## L'évaluation des acquis des élèves

L'année 2010 est marquée par la mise en œuvre effective de l'évaluation par compétences des acquis des élèves avec l'entrée en vigueur du livret personnel de compétences dans tous les établissements scolaires du premier et du second degré publics et privés.

Ce livret atteste la maîtrise des sept compétences du socle commun à trois moments clés du parcours de l'élève (CE1, CM2, 3<sup>ème</sup>). Il est également un outil de suivi personnalisé de l'élève au service de la définition des objectifs d'apprentissage dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE). Il constitue enfin un outil de communication privilégié avec les familles et les élèves autour des acquis de ces derniers.



## Les établissements scolaires dans l'Ain

	2005	2010	Évolution
<b>Population scolaire</b>			
Premier degré	65 152	66 361	+ 1 209
Collège	31 385	32 762	+ 1 377
Lycée d'enseignement général et technique	11 238	10 730	- 508
Lycée d'enseignement professionnel	2 651	2 421	- 230

	Écoles publiques	Écoles privées sous contrat d'association	Ensemble
<b>Enseignants</b>			
Premier degré	3 425	309	3 734
Collèges	3 483	617	4 100
Lycées enseignement général et technologique			980
Lycées enseignement professionnel.			315



## Les priorités de l'éducation nationale

● La maîtrise des apprentissages fondamentaux (*français, mathématiques et scientifiques*) se traduisant par les plans :

- ✓ de prévention de l'illettrisme
- ✓ de prévention des difficultés en mathématiques
- ✓ de relance des sciences et de développement du numérique à l'école

● La personnalisation des parcours scolaires qui se concrétise dans les dispositifs d'accompagnement et la lutte contre le décrochage scolaire

- ✓ pour l'école : aide personnalisée, stages de remise à niveau, accompagnement éducatif en éducation prioritaire
- ✓ pour le collège : accompagnement éducatif, aide au travail personnel en 6<sup>ème</sup>
- ✓ pour le lycée : stages passerelles facilitant les réorientations, stages de remise à niveau, tutorat, accompagnement personnalisé, dispositifs de réussite scolaire, services personnalisés d'orientation, parcours de découverte des métiers et des formations.

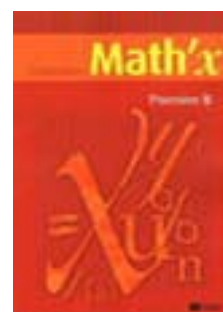
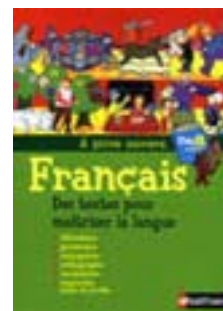
## Au service de ces priorités, les réformes

● de l'école primaire :

- ✓ programmes et évaluation des compétences dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences
- ✓ aide personnalisée
- ✓ formation des enseignants

● du lycée :

- ✓ une orientation plus progressive dès la seconde
- ✓ un rééquilibrage entre les diverses voies et séries
- ✓ une orientation plus ouverte, plus juste et plus accompagnée.



## Les résultats aux examens



### Taux de réussite au Brevet des collèges (DNB) public et privé sous contrat (toutes séries confondues)

	2009	2010	Ecart
France	82,7	83,3	+ 0.6
Académie de Lyon	87,2	87,3	+ 0.1
Département de l'Ain	86,9	89,1	+ 2.2

### Taux de réussite au baccalauréat professionnel

	2009	2010	Ecart
France	87	85	- 1.5
Département de l'Ain	91	91	+ 0.6

### Taux de réussite au Baccalauréat pour les lycées publics et privés sous contrat (toutes séries confondues)

	Bac général 2009	Bac général 2010	Ecart	Bac technologique 2009	Bac technologique 2010	Ecart
France	89	87	- 1.7	80	82	+ 1.9
Académie de Lyon	90	88	- 1.9	85	86	+ 1.1
Département de l'Ain	90	88	- 2.1	84	86	+ 2.2

## L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers : élèves relevant de l'adaptation scolaire et du handicap

Pour l'année scolaire en cours, sur les 518 écoles publiques et privées du département, 448 intègrent des élèves en situation de handicap, soit 86,5% des écoles.

Sur les cinq dernières années scolaires, on peut noter une augmentation significative du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires du département. Dans le premier degré, de 1 083 élèves accueillis en 2006-2007, on passe à 1 171 élèves accueillis en 2010-2011.

Dans le second degré, l'augmentation est encore plus marquée puisque le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés est passé de 441 en 2006-2007 à 750 en 2010-2011.

Parallèlement, le nombre d'auxiliaires de vie scolaire accompagnant les élèves en situation de handicap est passé sur la même période de 707 à 890 en premier degré et de 181 à 324 en second degré.

De même, le nombre d'élèves handicapés scolarisés sans accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire a diminué dans le premier degré de 376 à 281 alors qu'il s'est accru en second degré passant de 260 à 426.



● **1 214 auxiliaires de vie dans les écoles et établissements scolaires.**

● **171 élèves en situation de handicap accueillis en 2010 - 2011 scolarisés dans les établissements scolaires.**

# Annexe 1 : le bilan de la RéATE

## L'An I de la réorganisation de l'Etat territorial (RéATE)

### ● Depuis le 1er janvier 2010

Le département compte désormais 3 directions départementales interministérielles, fruit du regroupement de missions auparavant exercées par 6 directions (DDAF, DDE, DDASS, DDCCRF, DDJS, DSV).

Par ailleurs, deux unités territoriales, celle de la DREAL et la DIRECCTE, reprennent respectivement les attributions des anciennes subdivisions de la DRIRE compétentes notamment pour la réglementation des installations classées pour l'environnement (exemple : une usine chimique) et les attributions de l'ancienne direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui exerce les missions d'inspection du travail mais aussi de mise en œuvre des politiques de l'emploi (exemple : les contrats aidés). Ainsi :

■ **La direction départementale des territoires** (DDT) reprend les attributions de l'ex-DDE et de la DDAF donc est à la fois compétente pour les questions liées à :

- l'urbanisme et au droit des sols au sens large (exemple : instruction des permis de construire ou des plans locaux d'urbanisme, ancien POS) ;
- la politique agricole (exemple : aides aux agriculteurs) ;
- le logement et la rénovation urbaine ;
- tout ce qui touche l'environnement, notamment :
  - ✓ guichet unique loi sur l'eau
  - ✓ chasse, pêche
  - ✓ natura 2000, forêt
- l'éducation routière : examens du permis de conduire ;
- la sécurité routière : observatoire, radars, plan départemental de sécurité routière ;
- la prévention des risques majeurs

(par exemple plan de prévention des inondations) ;

**ATTENTION** : contrairement à une idée reçue, la DDT n'a plus de compétence en matière d'entretien ou de déneigement des routes.

Elle a son siège 25 rue Bourgmayer (ex- DDE).

■ **La direction de la protection des populations** (DDPP) a repris les attributions de l'ancienne direction de la concurrence, de la consommation et de la répression de fraudes et de la direction des services vétérinaires. Elle est donc compétente pour les questions de :

- protection du consommateur aussi bien dans les domaines de sécurité alimentaire (contrôle des restaurants par exemple) que du respect du code de la consommation (contrôle des conditions de la tenue des soldes).
- protection animale (contrôle des abattoirs ou des élevages).

Elle a son siège 33 avenue du mail (ex siège de la DDASS).

■ **La direction départementale de la cohésion sociale** (DDCS) a repris une partie des attributions de l'ancienne DDASS, de la préfecture, de la DDE et toute la DDJS. Elle est donc compétente pour :

- l'hébergement d'urgence des sans-abris ou des demandeurs d'asile ;
- le logement social des publics défavorisés ;
- les schémas d'accueil et d'hébergement des gens du voyage ;
- la prévention des expulsions locatives lorsqu'un locataire n'est plus en mesure de payer son loyer ;
- la politique de la ville avec les CUCS (contrats urbains de cohésion



Plaque d'information

sociale) et les PRE (programmes de réussite éducative), la lutte contre les discriminations ;

- les relations avec les associations notamment sportives ;
- le service civique ;
- les formations et examens : BAFA «brevet d'aptitude à la fonction d'animateur» et BNSSA «brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique» ;
- le sport : fonctionnement et équipement avec les crédits du CNDS «centre national pour le développement du sport».

La DDCS compte, également, la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité et le délégué du préfet aux quartiers.

**ATTENTION** : la DDCS n'est pas compétente pour les affaires strictement sanitaires (comme les pollutions des réseaux d'eau, les épidémies ou pandémies ou encore pour les questions touchant au fonctionnement des professions médicales ou paramédicales ni même le fonctionnement des maisons de retraite, hôpitaux ou certains instituts spécialisés comme les IME.).



Cette compétence sanitaire est exercée par un établissement public de l'État : l'Agence régionale de santé (ARS) dont le siège se situe à Lyon avec une antenne implantée à Bourg-en-Bresse.

La DDCS ne gère pas davantage la mise en œuvre pratique, sur le terrain, de mesures sociales en faveur de personnes fragilisées (personnes âgées, handicapées etc), ces mesures relevant des assistantes sociales du Conseil général.

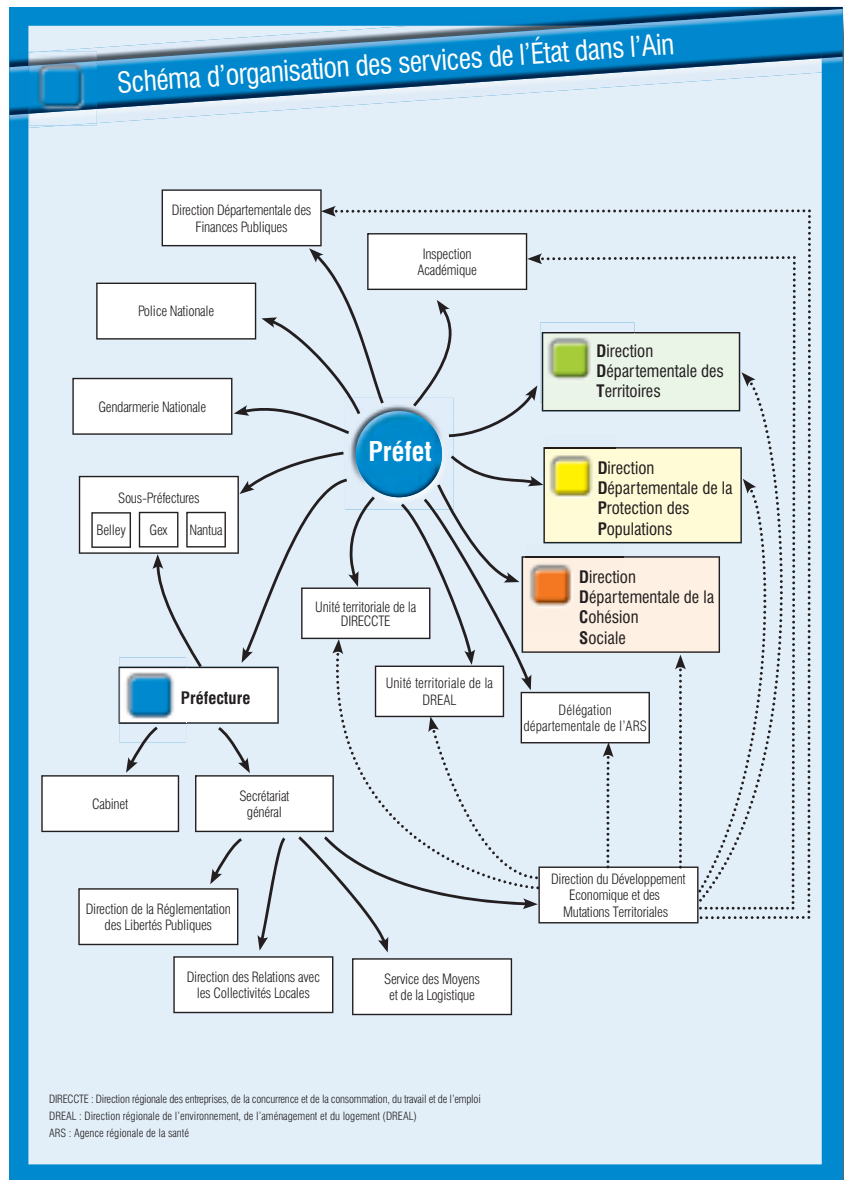
La DDCS a son siège 4 boulevard Voltaire dans les anciens locaux de la DDAF.

### ■ La préfecture et les sous-préfectures

La préfecture et les sous-préfectures ont également été impactées soit par le transfert d'activité et de personnels vers d'autres DDI (politique de la ville) soit en provenance de DDI (contrôle de légalité des actes d'urbanisme) soit par une réorganisation de leurs missions (moins de gestion, plus de pilotage). Désormais, les priorités portent sur :

- La gestion opérationnelle des crises de sécurité civile (crues, intempéries ou accidents industriels) ou publique (prévention de la délinquance, rétablissement ordre public), la poursuite des délinquants et la mise en œuvre des sanctions pénales relevant de l'autorité judiciaire (procureur ou juge) ;
- la sécurisation de certains titres comme les CNI ou les passeports et l'application du droit des étrangers (délivrance de cartes de séjour ou au contraire reconduite à la frontière) ;
- l'appui aux collectivités locales dans le cadre du conseil et du contrôle de légalité notamment en matière d'urbanisme, d'intercommunalité ou de marchés publics ;
- La coordination de certaines politiques stratégiques participant au développement local (soutien aux territoires ou entreprises en difficulté) ou la mise en œuvre de la Réate.

Pour l'ensemble de ces missions, le réseau des sous-préfectures est un échelon fondamental sur lequel le préfet peut s'appuyer.



Plaquette sur la RGPP

### ● L'année 2010 a été celle de la mise en place

Il a fallu procéder aux transferts des agents, approuver de nouveaux règlements intérieurs pour harmoniser les cycles de travail aux différents métiers, assurer les nouvelles missions ou mode de fonctionnement et d'une manière générale accompagner les agents dans le changement. Par ailleurs, un important travail sur l'immobilier a été mené et aboutira en 2011 au regroupement de la DDCS, DDPP et ARS sur un même site alors que l'UT DREAL (ex-subdivision de la DRIRE) rejoindra les locaux de la DDT.

### ● L'année 2011 sera celle de l'approfondissement de la RéATE

Outre le volet immobilier qui verra d'une part le regroupement de la DDCS,

de la DDPP et de l'ARS place de la grenouillère et d'autre part l'UT DREAL rejoindre la DDT rue Bourmayer, 2011 sera l'année de l'approfondissement des mutualisations entre les DDI et l'harmonisation de certaines procédures budgétaires ;

- Ce sera aussi l'année de la rénovation du dialogue social dans le cadre du mandat de gestion des ressources humaines rénové car nécessairement interministériel ;
- Ce sera enfin l'occasion de mieux communiquer sur les missions de l'Etat en général et sur celles de chacune des directions en particulier pour que les usagers identifient bien leur interlocuteur.

## Annexe 2 : titres et autorisations délivrés

### La délivrance des titres

TITRE	2009	2010	Evolution
Passeports	20 596	22 460	<b>9.1%</b>
CNI	54 425	57 320	<b>8.3%</b>
Permis de conduire	21 961	22 525	<b>2.5%</b>
Cartes Grises	101 618	82 727	<b>-18.5%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>198 600</b>	<b>185 032</b>	<b>-6.8%</b>



### Asile, séjour et éloignement des étrangers

TITRE	2009	2010	Evolution
Demandes d'asile déposées	309	243	<b>-21.4%</b>
Titres de séjour délivrés	7 170	6 534	<b>-8.9%</b>
Mesures d'éloignement prononcées	540	637	<b>18.0%</b>
Départs effectifs	215	222	<b>3.3%</b>
Dont aide au retour volontaire	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>266.7%</b>



### Installations classées pour la protection de l'environnement

TITRE	2009	2010	Evolution
Arrêtés d'autorisation	29	24	<b>-17.2%</b>
Arrêtés de prescriptions complémentaires	37	88	<b>137.8%</b>
Arrêtés de mise en demeure et de consignation	30	47	<b>56.7%</b>
Arrêtés d'ouverture d'enquête publique	26	13	<b>-50.0%</b>
Récépissés de déclaration	100	114	<b>14.0%</b>
Autres récépissés I	<b>37</b>	<b>52</b>	<b>40.5%</b>



### Armes

- ⇒ 781 autorisations d'armes délivrées en 2010
- ⇒ 755 autorisations d'armes délivrées en 2009

### Au 1er janvier 2010

- ⇒ 17 103 armes de 5ème catégorie déclarées : armes de chasse (fusils, carabines, canardières ...)
- ⇒ 4 881 de 7ème catégorie déclarées : armes de tir, foire et salon



## Annexe 3 : les dépenses de l'Etat dans le département

Toutes les dépenses des services déconcentrés de l'Etat dans le département ne sont plus assignées dans leur intégralité sur la caisse de la direction départementale des finances publiques de l'Ain (DDFIP).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la DDFIP est comptable assignataire du MEDDTL et du MAAPRAT pour les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Ain et du MIOMCT pour l'Ain. Elle était également comptable assignataire pour les budgets non gérés en 2010 sous Chorus (DDFIP, certains programmes de la DDCS et de la DDPP). Les dépenses des autres ministères sont assignées sur la caisse de comptables extérieurs au département de l'Ain.

Les données fournies ne sont en outre pas exhaustives au niveau départemental en lien avec le déploiement de CHORUS.

L'organisation financière de l'Etat, sous sa forme actuelle, ne permet pas d'avoir au niveau départemental, une vision globale de toutes les dépenses. Certaines administrations ont en effet un cadre d'action régional inter régional voire national.

Toutes les dépenses de l'Etat ne sont pas toujours directement exécutées par des administrations d'Etat mais par de nombreux opérateurs, qui, sous le contrôle de l'Etat, participent à la conduite des politiques publiques : établissements publics nationaux, agences, groupements qui accomplissent des missions de service public à côté de l'administration stricto sensu. Le recensement de leurs dépenses n'est pas automatisé.

### Budget général des dépenses après ordonnancement

Codes ministères	Ministères	Montants payés hors Chorus <sup>(3)</sup>	Montants payés sous Chorus <sup>(3)</sup>	Montants totaux payés en 2010
203	MAAPRAT <sup>(1)</sup>	3 743 595	22 332 745	26 076 340
207	Budget, Comptes Publics et Fonction Publique	7 334 015	-	7 334 015
209	Intérieur, Outre-mer et Collectivités Territoriales	11 953 101	1 640 914	13 594 015
210	Justice	664 500	-	664 500
212	Services du 1 <sup>er</sup> ministre	1 625 660	-	1 625 660
223	MEDDTL <sup>(2)</sup>	11 596 577	28 128 305	39 724 882
235	Santé, Jeunesse et Sports	22 160	-	22 160
236	Travail, Relations sociales et Solidarité	2 379 707	-	2 379 707
257	Economie, Finances et Industrie	58 323	-	58 323
259	Immigration, intégration, Identité nationale et Co-développement	4 043 727	-	4 043 727
<b>TOTAL</b>		<b>43 421 365</b>	<b>52 101 964</b>	<b>95 523 329</b>

(1) Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

(2) Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

(3) Système d'information financière de l'Etat qui gère la dépense, les recettes non fiscales et la comptabilité de l'Etat

## Concours versés par l'Etat aux collectivités locales

Nature des dotations	Année 2009	Année 2010	Variation en %
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	10 910 309	8 693 574	-20,32%
Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle/Compensation des pertes de dotation de compensation de la TP et de la redevance des mines	1 926 510	1 270 585	-34,05%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	13 753 225	26 020 018	89,19%
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle - Communes	-	157 579 625	
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle - Département	-	102 569 491	
Fonds de compensation pour la TVA-Plan de relance de l'économie	33 683 944	33 206 581	-1,42%
Dotations globales de fonctionnement répartition initiale de l'année	237 513 637	239 442 889	0,81%
Produits des amendes forfaitaires de la police de la circulation	1 847 920	1 554 382	-15,88%
dotations spéciales instituteurs	91 707	87 048	-5,08%
Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, Dotations de développement rural,	113 835	31 966	-71,92%
Fonds de compensation pour la TVA	55 017 245	19 906 936	-63,82%
Dotations de compensation de la TP	4 370 472	3 876 955	-11,29%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	9 984 960	10 459 265	4,75%
Fonds locaux d'adaptation du commerce rural: fonds départemental	40 190	6 275	84,38%
Dotations élus locaux	568 972	567 732	-0,22%
Compensation d'exonération de la taxe foncière non bâtie agricole	994 650	749 203	-24,67%
Compensation de la suppression progressive de la part salaire de la taxe professionnelle	475 236	251 627	-47,05%
Dotations générales de décentralisation	2 497 664	2 595 745	3,92%
Subventions pour travaux divers d'intérêt local	422 235	495 808	17,42%
Dotations globales d'équipement et dotations de développement rural	9 116 789	7869943	-13,67%
<b>TOTAL</b>	<b>327 159 632</b>	<b>617 235 648</b>	<b>88,66%</b>

## Dépenses de rémunération des personnels de l'État

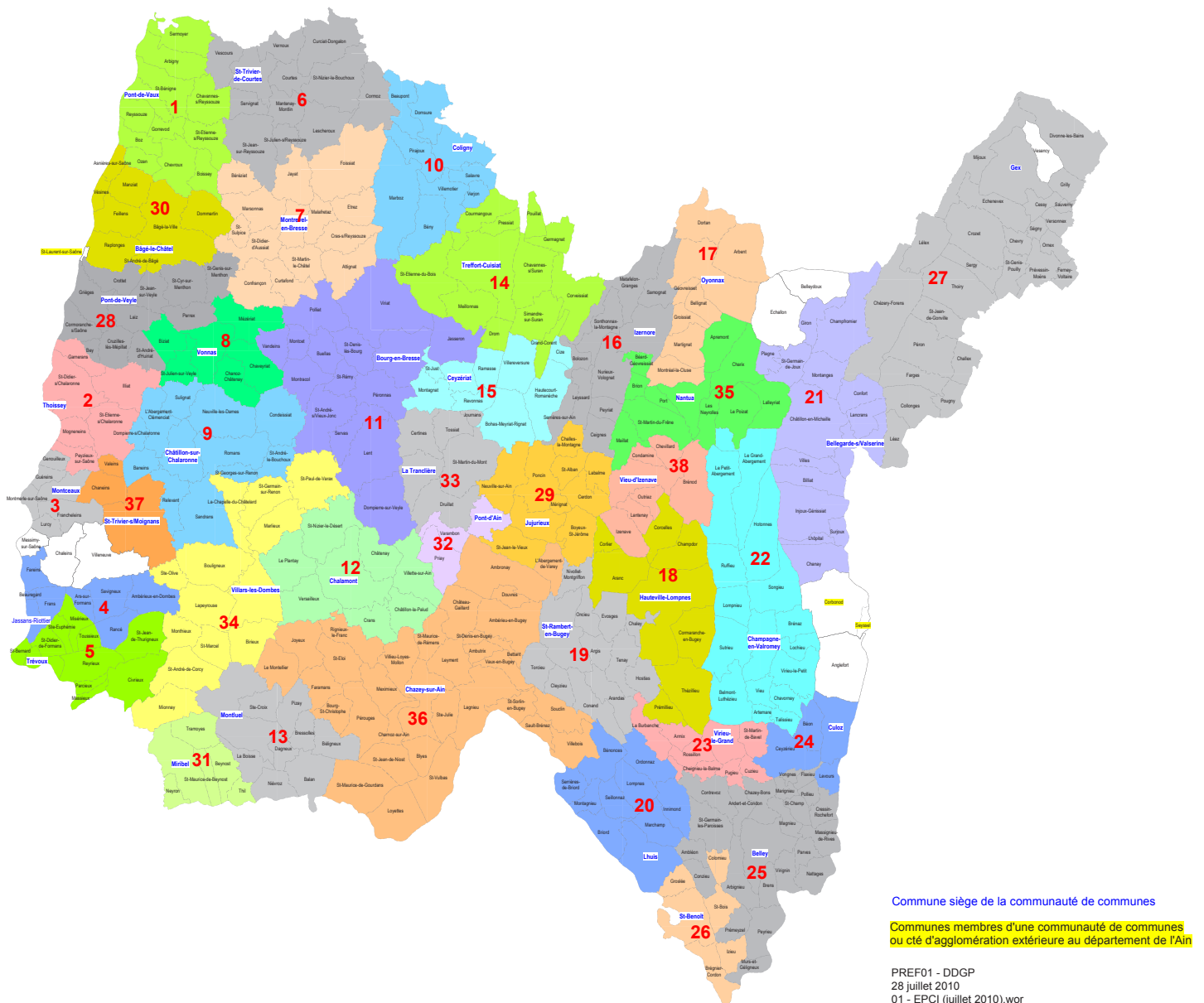
Ministères	Année 2010
MAAPRAT	6078799
BUDGET	42 532 405
Education Nationale	458 752 196
MEDDTL	13 634 265
Intérieur (police nationale)	14 617 517
Intérieur (administration territoriale)	10681750
Jeunesse, Sports et Vie Associative	1163762
Justice (services judiciaires)	7 723 376
Justice (services Pénitentiaires)	11 599 246
Défense (Armée de l'Air)	42 376 505
Défense (Gendarmerie Nationale)	21 343 016
<b>TOTAL</b>	<b>630 502 837</b>

## Dépenses de pension

Année 2010
295 787 569

# Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

## Situation au 1<sup>er</sup> juillet 2010



Commune siège de la communauté de communes

Communes membres d'une communauté de communes ou cité d'agglomération extérieure au département de l'Ain

PREF01 - DGGP  
28 juillet 2010  
01 - EPCI (juillet 2010).wor

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Communauté de communes du canton de Pont-de-Vaux</li> <li>2 Communauté de communes Val-de-Saône - Chalaronne</li> <li>3 Communauté de communes Montmerle Trois Rivières</li> <li>4 Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes</li> <li>5 Communauté de communes Saône Vallée</li> <li>6 Communauté de communes du canton de Saint-Trivier-de-Courtes</li> <li>7 Communauté de communes de Montreuil-en-Bresse</li> <li>8 Communauté de communes des Bords de Veyle</li> <li>9 Communauté de communes Chalaronne Centre</li> <li>10 Communauté de communes du canton de Coligny</li> <li>11 Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse Agglomération</li> <li>12 Communauté de communes du canton de Chalamont</li> <li>13 Communauté de communes du canton de Montluel</li> <li>14 Communauté de communes de Treffort en Revermont</li> <li>15 Communauté de communes de la Vallière</li> <li>16 Communauté de communes des Monts Berthiand</li> <li>17 Communauté de communes d'Oyonnax</li> <li>18 Communauté de communes du Plateau d'Hauteville</li> <li>19 Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>20 Communauté de communes Rhône - Chartreuse de Portes</li> <li>21 Communauté de communes du Pays Bellegardien</li> <li>22 Communauté de communes du Valromey</li> <li>23 Communauté de communes Bugey Arène Furans</li> <li>24 Communauté de communes du Colombier</li> <li>25 Communauté de communes de Belley Bas Bugey</li> <li>26 Communauté de communes Terre d'Eaux</li> <li>27 Communauté de communes du Pays de Gex</li> <li>28 Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle</li> <li>29 Communauté de communes Bugey - Vallée de l'Ain</li> <li>30 Communauté de communes du Pays de Bâgé</li> <li>31 Communauté de communes de Miribel et du Plateau</li> <li>32 Communauté de communes de Pont d'Ain - Priay - Varambon</li> <li>33 Communauté de communes Bresse - Dombes Sud - Revermont</li> <li>34 Communauté de communes Centre Dombes</li> <li>35 Communauté de communes Lac de Nantua</li> <li>36 Communauté de communes de la Plaine de l'Ain</li> <li>37 Communauté de communes Chanstrival</li> <li>38 Communauté de communes Combe du Val - Brénod</li> </ul> |
|---|--|

**Directeur de la publication** : Philippe GALLI, préfet de l'Ain

**Composition** : DDT de l'Ain : unité communication - bureau de la communication interministérielle

**Crédit photos** : Préfecture 01 - DDCS 01 - DDSP 01 - Gendarmerie 01 - DDPP 01 - DDT01 - MEDDTL -  
Chambre d'agriculture 01 - Bourg Habitat/ Thierry Moiroux - Logidia - Semcoda - Dynacité -  
Sylvain Bouard ([vuesurlavoie.com](http://vuesurlavoie.com))

# Vos interlocuteurs dans l'Ain

## **Préfecture de l'Ain**

45 avenue Alsace Lorraine – BP 400  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 32 32 00

## **Sous-préfecture de Belley**

Les Bernardines  
24 rue des Barons – BP 149  
01306 Belley  
Tél. : 04 79 81 01 09  
Fax : 04 79 81 32 93

## **Sous-préfecture de Gex**

26 rue Charles-Harent  
01170 Gex  
Tél. : 04 50 41 51 51  
Fax : 04 50 41 42 87

## **Sous-préfecture de Nantua**

36 rue du Collège  
01130 Nantua  
Tél. : 04.74.75.20.66  
Fax : 04.74.75.12.89

## **Direction départementale des Territoires de l'Ain (DDT)**

23 rue Bourgmayer BP 90410  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX  
Tél. : 04 74 45 62 37  
Fax : 04 74 45 24 48

## **Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)**

4 boulevard Voltaire  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 32 55 00  
Fax : 04 74 32 55 09

## **Direction départementale de la protection des populations (DDPP)**

33 avenue du Mail  
01012 Bourg en Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 42 09 00  
Fax : 04 74 32 07 30

## **Gendarmerie départementale Groupement de l'Ain**

2 rue Chateaubriand  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 45 97 00  
Fax : 04 74 45 97 07

## **Direction départementale de la sécurité publique**

6 rue des Remparts  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 47 20 20  
Fax : 04 74 24 63 51

## **Police aux frontières**

RD984 - le Tonkin  
01630 Saint-Genis-Pouilly  
Tél. : 04 50 42 26 60  
Fax : 04 50 20 68 53

## **Direction départementale des douanes de l'Ain**

212 chemin du stade  
01960 Peronnas  
Tél. : 04 74 21 09 73  
Fax : 04 74 32 20 28

## **Unité territoriale direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

34 avenue des Belges  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 45 91 39  
Fax : 04 74 45 33 52

## **Unité territoriale direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

278 rue Georges Leclanché  
01440 Viriat  
Tél. : 04 74 45 07 70  
Fax : 04 74 50 32 50

## **Inspection académique de l'Ain**

10 rue de la Paix – BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 45 58 40  
Fax : 04 74 45 58 99

## **Direction départementale des finances publiques**

11 boulevard Maréchal Leclerc  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 0810 201 201  
Fax : 04 74 45 68 99